

FAQ 005	Norme: EN81-1/2+A3 Version: 2009	du 1er juillet 2011
----------------	---	---------------------

Fermeture et verrouillage sans clé des portes des armoires pour machine et commande

Introduction:

Avec le développement des ascenseurs sans locaux de machinerie, de nouveaux emplacements pour les machines et les commandes ont été trouvés. De tels lieux d'installations ne doivent plus obligatoirement être enfermés dans un local séparé et fermé. Contrairement au passé, une multitude d'emplacements et de possibilités de combinaisons sont aujourd'hui réalisables, pour autant que les exigences normatives y relatives soient satisfaites. Lorsque des machines ou des commandes sont installées par exemple à l'extérieur de la gaine d'ascenseur, elles doivent être installées dans une armoire fermée, qui ne doit pas être utilisée pour d'autres buts que pour l'ascenseur. De telles armoires ne peuvent contenir ni conduites étrangères ni dispositifs autres étrangers à l'ascenseur. Aujourd'hui, les armoires de commande sont très souvent positionnées dans les cages d'escaliers aux abords directs des portes d'accès à l'ascenseur, où ils sont accessibles à un grand nombre de personnes. Si la porte d'une de ces armoires devait, pour une quelconque raison, rester ouverte ou non verrouillée, un accès libre à l'intérieur de telles armoires de machines ou de commandes peut devenir dangereux. C'est pourquoi la norme y relative exige que les portes des armoires de machines et de commandes soient équipées d'une serrure à clé permettant la fermeture et le verrouillage sans clé. Toute personne passant devant une armoire ouverte peut ainsi immédiatement la refermer.

Prescriptions existantes

EN 81-1/2 + A3:2009

Art. 6.5.2.3: La(Les) porte(s) doit(doivent):

- a) ...
- b) ...
- c) être équipée(s) d'une serrure à clé permettant la fermeture et le verrouillage sans clé.

Art. 6.6.1: Si les dispositifs pour les opérations de secours et essais ne sont pas protégés à l'intérieur d'une armoire de machinerie, ils doivent être enfermés par un couvercle convenable, qui:

- a) ...
- b) est équipé d'une serrure à clé permettant la fermeture et le verrouillage sans clé.

Application de cette exigence:

Cette exigence a été rendue publique pour la 1^{ère} fois dans l'amendement A2 à la norme EN81-1/2 (feuille fédérale du 30.08.2005). A ce jour, l'IFA s'est limité dans le cadre de ses activités de contrôles par sondage à sensibiliser les entreprises de montage d'ascenseurs en Suisse à cette exigence, dans le but qu'ils puissent adapter leurs produits.

Dès le 1er janvier 2012, l'IFA mentionnera tout écart à cette exigence comme un défaut.